

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

CORREZE
TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général IT/SC

Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 726,90 € présenté par la GMF correspondant au versement de l'indemnité suite au sinistre survenu le 9 novembre 2021, Place Albert Faucher à Tulle

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2020 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération du 28 mai 2020,
- Vu l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°30 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant que le 9 novembre 2021 un véhicule a heurté et endommagé un banc installé Place Albert Faucher à Tulle,
- Considérant qu'il a été nécessaire de procéder au remplacement dudit banc,
- Vu le chèque d'un montant de 726,90 € présenté par la GMF correspondant au versement de l'indemnité afférente,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Décide l'encaissement du chèque d'un montant de 726,90 €, présenté par la GMF – Centre de Gestion La Défense – Immeuble le Lafayette – CS 80108 – 2, Place des Vosges – 92081 LA DEFENSE Cedex correspondant au versement de l'indemnité suite au sinistre survenu le 9 novembre 2021, Place Albert Faucher, où un banc a été endommagé.

ARTICLE 2 : La recette en résultant sera inscrite au Budget Ville,
Compte : 7588 - Code : ASS/ALBFAU

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- MAIF

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

TULLE, le 31 mars 2023

Transmis au contrôle de Légalité le : 07 AVR. 2023
Date et Réf. de l'accusé de réception : 07 AVR. 2023

AD 25 - 31032023

[Signature]
Maire-Adjoint,
Jacques SPINDLER

